



DECISION PREFECTORALE N° 138 /DP/D42/SIGAMP/2026 -
Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°01/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de construction de la
Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Local du Mayo-
Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI
Maître d'Ouvrage Délégué;

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
- Vu** la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu** le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur **TAM LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
- Vu** le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
- Vu** le Dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de construction de la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Local du Mayo-Louti, Région du Nord.
- Vu** les offres du seul soumissionnaire ;
- Vu** le Procès-Verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du Mayo-Louti, dressés le 15 Juin 2026.

DECIDE :

Article1^{er}.- L'Entreprise ci-après est retenue pour l'exécution des travaux de construction de la Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Local du Mayo-Louti, Région du Nord :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
STE ISLAM SARL	66 497 117	79 297 812	Quatre (04) mois

Article2.- : Le soumissionnaire ci-dessus désigné est invité à se présenter à la Préfecture de Guider, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Marché.

Article3.- : La présente Décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP-NO/Gra
- CDPM/ML
- CFD/ML/Gde
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

Guider, le 23 JUIL 2026

Le Préfet,



TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur en Chef Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF GUIDER

INTERNAL ADMINISTRATIVE UNIT FOR
PUBLIC PROCUREMENT MANAGEMENT

COMMUNIQUE N° 019 /C/RN/D42/SIGAMP/2026

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°01/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 21/04/2026 pour les travaux de construction de la
Délégation Départementale de la Décentralisation et du Développement Local du Mayo-
Louti, Région du Nord.

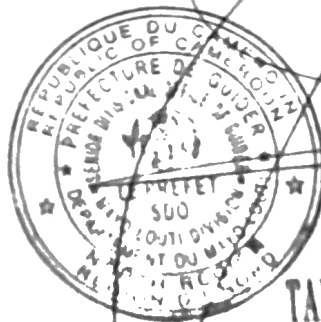
**Le Préfet du Département du Mayo-Louti, Maitre d'Ouvrage Délégué
Communique :**

Par Décision Préfectorale N° 138 /DP/D42/SIGAMP/2026 du 23 JUL 2026
l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du Marché objet d'Appel
d'Offres susvisé pour les montants et délai ci-après :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
STE ISLAM SARL	66 497 117	79 297 812	Quatre (04) mois

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la préfecture de
Guider, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication
du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Marché. Passé ce délai,
l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-



Guider, le 23 JUL 2026

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur